

# Commune de Savignac

Aveyron – 12200



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

**Du Mardi 25 Octobre 2022 à 20 heures 30 minutes**

Monsieur Patrick DATCHARY, Maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20 heures 30 minutes.

**Etaient Présents** : Nicolas ARTOUS, Marie AURIAU, Fabienne BALZA, Alain BOUYSSOU, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Marina MARTINS, Mario PEREIRA, Stéphane NATTES, Elodie ROSSIGNOL

**Absents excusés** : Alexandre BRUNIE, Pierre PAILLY, Christelle RAILHET, Caroline RAMON, David SIRVAIN

Quorum : 8

**Secrétaire** : Fabienne BALZA

**Date de convocation** : mercredi 19 octobre 2022

### Ordre du jour de la séance

1. Finances - décision modificative n°1 /2022 - budget assainissement collectif,
2. Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du mardi 27 septembre 2022 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur Patrick DATCHARY, Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

#### **Délibération DE\_2022\_045 : Finances - décision modificative n°1 /2022 - budget assainissement collectif :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Savignac a été destinataire d'un état de taxes et produits irrécouvrables, transmis par le service de gestion comptable du centre des finances publiques le 9 septembre 2022.

Dans cette liste figure une dette irrécouvrable d'un montant de 3.88 € relative à une facture d'assainissement collectif de l'année 2019.

Afin de pouvoir émettre un mandat de 3.88 € pour créances admises en non valeur, Monsieur le Maire propose la décision modificative budgétaire n°1/2022 suivante :

Art 61523 : entretien, réparations réseaux : - 3.88 € (fonctionnement – dépenses)

Art 6541 : créances admises en non valeur : + 3.88 € (fonctionnement- dépenses)

*Le conseil municipal, par 10 voix POUR, Nicolas ARTOUS, Marie AURIAU, Fabienne BALZA, Alain BOUYSSOU, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Marina MARTINS, Mario PEREIRA, Stéphane NATTES, Elodie ROSSIGNOL, approuve la décision modificative budgétaire n°1/2022.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

Patrick DATCHARY

La Secrétaire,

Fabienne BALZA